



## Communiqué de presse du 21 02 2006

### **Christophe, conseiller Anpe à St Nazaire s'enflamme derrière son écran. Les pouvoirs publics mettent de l'huile sur le feu!**

Christophe conseiller Anpe, syndiqué CGT n'est pas entré à l'Anpe il y a 15 ans pour radier ou fliquer les chômeurs et il le dit.

Le 27 janvier il a posté un message sur le forum d'actuchômage qui commençait par ces mots: "J'informe les énervés qui crament les ANPE qu'il en reste encore : donc suivez le guide ANPE de XXXX : XX bld XXXXX"... son message était signé "Un conseiller dégouté, énervé, agité syndiqué mais souvent impuissant face à la gangrène néolibérale qui ronge notre monde" - Christophe".  
Un bien-pensant a dénoncé l'énervé à la police.

Christophe avait aussi écrit "...Les mots ne sont jamais trop forts quand il s'agit de qualifier le traitement actuel des chômeurs...". Le vice procureur de St Nazaire n'est pas de cet avis et il n'a guère goûté la rhétorique de Christophe. Après perquisition à son domicile et à l'issue d'une garde à vue prolongée, Christophe a été mis en examen pour "provocation publique à la commission de destructions et de dégradations volontaires dangereuses pour les personnes".

Les « provocations publiques » ne sont pas là où ce procureur les voit. Les « provocations publiques », ce sont l'invention du PARE (version 1 en 2001, version 2 en 2003), le décret du 2 août 2005 relatif au contrôle des chômeurs et son catalogue de sanctions, le "suivi mensuel personnalisé" depuis 2006.

Les « provocations publiques », ce sont les convocations qui se multiplient, les radiations qui explosent et les pressions exercées sur les chômeurs et les chômeuses pour les obliger à accepter n'importe quelle "action d'insertion", n'importe quel stage, n'importe quel emploi, n'importe où, à n'importe quel prix.

Les « provocations publiques », c'est obliger les chômeurs à survivre sous un régime largement inférieur au seuil de pauvreté et d'assortir le versement de cette misère à des conditions de quasi servage.

La violence entraîne la violence, certains la retournent contre eux-mêmes, d'autres contre l'institution. Le 27 octobre dernier, Michel B., chômeur qui venait d'être radié, tentait de s'immoler par le feu dans une Anpe de Bordeaux, il vient d'être condamné à quatre mois de prison avec sursis. Une antenne Assédic et six agences Anpe ont brûlé, six autres auraient fait l'objet de tentatives d'incendies.

Comme Michel B., chômeur à Bordeaux, Christophe, conseiller Anpe à St Nazaire, a crié son désarroi avec des mots qui sont les siens. Dans un cas comme dans l'autre les pouvoirs publics n'ont qu'une seule et même réponse: REPRESSION!

Tandis que certainEs agentEs de l'ANPE disent craindre la violence que pourraient exercer les chômeurs à leur rencontre, des dizaines d'autres agentEs ont déclaré qu'ils ne radieraient pas et pratiquent de fait une grève du zèle du flicage.

- **AC! CUN et région salue ceux et celles qui sont entré-e-s en résistance.**
- **AC! CUN et région exige l'arrêt des poursuites contre Christophe**
- **AC! CUN et région exige l'amnistie de Michel B.**
- **AC! CUN et région demande l'abrogation du PARE et de toutes les lois qui pourrissent la vie des chômeurs.**
- **AC! CUN et région appelle toutEs les dégoûtésEs, énervésEs, agitésEs, syndiquésEs ou non à résister, dans l'unité, individuellement et collectivement au matraquage gouvernemento-patronal.**

**AGENTS DE L'ANPE, CHÔMEURS, PRECAIRES, TRAVAILLEURS SOCIAUX, RMISTES:  
TOUS SOLIDAIRES!**

**AC! CUN et région (AC! Communauté Urbaine de Nantes et région) – c/o GASPROM ASTI de Nantes  
24 rue Fouré – 44000 Nantes ☎: 06 10 12 92 46 / 06 60 76 24 53 - e.mail: ac.cunregion.nantes@free.fr**